

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 02 mai 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le deux mai* à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
9	8	8

Présents : Pierre DE LA RUE DU CAN, Jean-Pierre BOUTONNET, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Jean-Marie BOYER, Renée BOUSCHET, François ANDRE et Jacques PIBAROT.  
Yves CAYROCHE absent.

Catherine PEPINOTREMENOS a été nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal de la démission de Christophe COMBES de ses fonctions de conseiller municipal en date du 11 avril 2022.

Le Conseil Municipal fonctionne désormais avec 9 élus, il constate que le quorum est atteint.

### Approbation du PV de la réunion précédente :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2022 est approuvé.

### **1- Validation de la dénomination des rues:**

Par délibération du 22 février 2021, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et voies de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail de La Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE et ADOPTE les noms attribués à l'ensemble de des voies communales :**

16 CHEMINS	25 IMPASSES	12 ROUTES	13 RUES
Chemin de Bournaves	Impasse Bois de Bertrand	Route d'Aujac	Rue de Besses
Chemin de l'Ecole	Impasse de Bournavettes	Route de la Cèze	Rue de Bourdit
Chemin de Nidaussel	Impasse de la Buissonade	Route de la Gare	Rue de Chabottes
Chemin de Pierre Noire	Impasse de la Chase	Route de la Lauze	Rue de Combe Sourde
Chemin de Rieusset	Impasse de Planzolles Bas	Route de Malaval	Rue de La Blachère
Chemin de Rinval	Impasse des Cerisiers	Route de Malons	Rue de la Cure
Chemin de Serres	Impasse des Combes	Route de Montselgues	Rue de l'Eglise
Chemin des Combaulies	Impasse des Esparrans	Route de Montselgues-Haut	Rue de Nogeirois
Chemin des Ecoliers	Impasse du Cougourlet	Route de Pontails Village	Rue de Thomas
Chemin des Sources	Impasse du Labadie	Route de Villefort	Rue du Bouchet de la Lauze
Chemin des Vans	Impasse du Marquet	Route du Mas de l'Ayre	Rue du Serre de Malpas
Chemin du Bassin	Impasse du Ronc	Route du Théron	Rue du Serre de Planzolles
Chemin du Chateau Chambonnet	Impasse La Borie		Rue Régordane
Chemin du Feljas	Impasse La Masseborie		
Chemin du Mas du Moulin	Impasse La Pépine		
Chemin du Patis	Impasse l'Amarnet		
	Impasse l'Aribal		
	Impasse Les Buissons		
	Impasse les Chammons		
	Impasse les Combories		
	Impasse Les Noël's		
	Impasse les Tourrès		
	Impasse Malafosse		
	Impasse Prés de Lozère		
	Impasse Puech Achard		

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **2- Renouvellement convention d'adhésion Agence technique départementale :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le rapport de Monsieur Le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune à l'Agence technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard**

**APPROUVE le renouvellement de la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique du Département du Gard – coût d'adhésion annuel 179,50 €**

**AUTORISE le Maire à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'Agence**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **3- Questions et informations diverses :**

### **1/ Création régie et tarifs pour le service culture :**

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 avril 2022,

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de créer une régie pour l'encaissement des recettes liés aux spectacles organisés par la commune., notamment pour la vente des billets d'entrées et la vente de boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**DECIDE de créer une régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées aux spectacles organisés par la commune., notamment pour la vente des billets d'entrées et la vente de boissons. DIT que la création de cette régie sera actée par un arrêté du Maire.**

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs pour la régie créée pour l'encaissement des recettes lors de spectacles culturels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**FIXE les tarifs suivants :**

- **Entrée spectacle – Philippe CAUBERE= 15 € par adulte**  
**5 € de 12 à 18 ans**  
**Gratuit moins de 12 ans**
- **Entrée autres spectacles = 5 € par adulte**
- **Boissons = 2 €**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Echange de parcelles autour du garage communal :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier à Monsieur CHABERT, Géomètre à Alès le bornage des terrains au-dessus du garage communal.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3/ Pompage de l'Oultré :

Le Conseil Municipal valide le projet d'installation d'une sonde piézométrique au captage de l'Oultré.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

4/ Renouvellement du tracteur communal :

Le Maire informe le Conseil municipal que le nouveau tracteur a été livré.

Le dossier de demande de subvention DETR a été retenu, la commune a obtenu une subvention de 38 750 € pour l'achat du tracteur.

La séance est levée à 20h30.